

## LEGALISATION DE LA GPA ?

LORSQUE L'ON DIT	A-T-ON PENSE A ?	REFERENCES / TEMOIGNAGES
<p>C'est le « projet parental » qui prime. Un couple homosexuel peut aimer autant un enfant et l'élever aussi bien qu'un couple hétérosexuel</p> <p>Il existe une GPA « éthique » sans rétribution de la « mère porteuse »</p>	<p><b>La GPA remet en cause les fondements de la filiation</b> et la fragilise en privilégiant la seule volonté des personnes désirant devenir parents. La mère est celle qui désire l'enfant et le commande, pas celle qui le porte. Dans la GPA pour des personnes de même sexe, <b>les enfants seront volontairement privés d'un père et/ou d'une mère</b>. Cette situation ne peut être équilibrante pour l'enfant. Plusieurs pédopsychiatres l'ont souligné : <b>la quête de ses origines est constante chez l'enfant</b> qui ne les connaît pas. <b>Légaliser la GPA</b> c'est multiplier les possibilités que des enfants soient blessés durablement par l'ignorance de leur origine et obligés de vivre toute leur vie avec ce questionnement, c'est <b>chercher à pallier une infertilité choisie en aboutissant à une situation de grande injustice pour ces enfants : pourquoi aucune discrimination n'est elle alors évoquée pour eux</b> par rapport à ceux qui connaissent leur filiation ? <b>Le désir des adultes a la préséance sur les droits de l'enfant et ne fait aucun cas de la souffrance psychique engendrée par ce mode de procréation.</b></p> <p>Hormis le fait que la GPA non rétribuée semble très peu développée dans les pays qui ont légalisé la GPA, <b>dans tous les cas</b> celle-ci conduit à la « <b>réification</b> » <b>du corps de la femme</b>. Ceci est une <b>grave atteinte à sa dignité</b>, celle-ci n'étant regardée que pour sa fonction reproductrice. Par ailleurs, rien n'est dit sur la <b>souffrance, voire la détresse, de la « mère porteuse »</b> à qui le bébé qu'elle a porté pendant 9 mois, et parfois nourri pendant plusieurs semaines (il existe des « contrats d'allaitement » ...) est brusquement retiré. Bien que la GPA ait été déjà légalisée dans certains pays (USA dans certains Etats, Russie, Ukraine, Géorgie, Canada, Grèce), on ne dispose d'aucune étude sur <b>les séquelles de la GPA, tant sur la mère porteuse que sur l'enfant qui lui est enlevé. Pourquoi ceux-ci ne bénéficient ils pas du « principe de précaution »</b></p> <p>Le « marché » est déjà là avec son business plan, estimé à 3 Mds de dollars par an, ses éléments de langage, son calendrier, ses porte parole médiatiques et ses représentants de commerce.</p> <p>Les mères porteuses sont très majoritairement originaires de l'Inde et des pays de l'Es ; <b>de fait la GPA constitue alors une nouvelle forme d'exploitation, de traite d'humains, légalisée</b>, lorsque elle l'est, sous couvert de gratuité et/ou d'altruisme.</p>	<p><b>Marie-Jo BONNET</b> (militante du MLF et fondatrice des « gouines rouges ») : <i>« Le projet parental, la volonté de devenir parent risquent de promouvoir une forme d'appropriation de l'enfant où la volonté (de puissance ?) prend la place du désir qui doit rester une énigme échappant à la surenchère juridique »</i></p> <p><b>Daniel ROUSSEAU</b> (Pédopsychiatre) : <i>« Tromper un enfant sur sa filiation peut le rendre fou ! »</i></p> <p><b>Benoît BAYLE</b> (Psychiatre) : <i>« Dépressions récurrentes, troubles obsessionnels, prises de risques suicidaires, problèmes identitaires, hospitalisations fréquentes peuvent être associés avec la naissance par procréation artificielle »</i></p> <p><b>JM SARGLOGOS, S de CREVECOEUR, J DUFFOURG-MULLER</b> (3 personnalités se déclarant homosexuels dans une tribune publiée par le FIGAROVOX) : <i>« L'enjeu principal est la réification de la femme vue comme un moyen. Après des décennies de féminisme, il est difficilement concevable que la réification du corps de la femme apparaisse par le biais du discours libéral. A la réification de la femme, s'ajoute celle de l'enfant, objet d'une transaction contractuelle, ce dernier devient un objet et non plus une personne »</i></p> <p><b>Marie-Jo BONNET</b> : <i>« Je m'oppose aux contrats de mère porteuse, parce qu'il s'agit d'une exploitation du corps de la femme par des hommes ou des couples aisés, contrats qui étendent de manière presque illimitée le domaine du marché. Tout s'achète, tout se vend. Ce qui était un acte gratuit devient un acte marchand. C'est le retour de la lutte des classes dans le domaine de la procréation et une instrumentalisation du corps des femmes qui mène à la négation des mères »</i></p>